GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 23 JANVIER 1793.

VARSOVIE, le 23 Janvier.

Nous espérions pouvoir du moins aujourd'hui porter à la connoissance du public, la note remise en date du 16 du courant, par M. de Buhcholtz envoyé-extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, à S. E. M. Małachowski Grand Chancelier de la Couronne, pour annoncer & justifier l'entrée prochaine des troupes Prussiennes, dans la Grande Pologne. Mais le courier expédié à Grodno, pour porter cette note à la Sme. Confédération générale, ainsi que la réponse provisoire de S. E. M. le Grand Chancelier; n'étant point encore de retour, nous avons cru qu'il étoit de la prudence, d'attendre la détermination ultérieure que prendra la Sme. Confédération générale, & la réponse qu'Elle fera à la note en question. Nous donnerons à la fois ces trois pieces ministérielles, aussitôt qu'elles nous seront parvenues, & nous croyons pouvoir les annoncer pour samedi.

M. Igelström Général en Chef qui doit remplacer ici M. Kochowski, est arrivé en cette Capitale, Dimanche au soir, & prendra le commandement général de l'armée Russe, immédiatement après le départ de celui auquel il succède dans cette place, départ que l'on dit toujours être fixé au 26 du courant.

Le comité désigné par la Sme. Confédération générale, pour l'examen de la Commission d'éducation Nationale, a terminé ses opérations, ces jours passés. — M. Sierakowski Suffragan de Przemisl, qui étoit un des délégués, est reparti pour Grodno, d'où il se mettra en route pour se rendre à Rome, muni des instructions qu'il a déjà reçues de la Sme. Confédération générale.

Le Députation préposée par les Corps municipaux de la vieille & nouvelle ville de Varsovie, a publié le 18. un arrêté par lequel Elle avertit tous les propriétaires de maisons, sous quelque titre que ce soit, de verser dans sa caisse, le 20 du courant, pour le quartier futur, la quotepart à laquelle chacun d'eux a été taxé le quartier passé; contribution destinée au payement des quartiers loués pour les troupes Russes. A cette condition ils seront exempts de logemens militaires. Le dit arrêté a été pris en conformité d'une déclaration rendue le 16. par MM. les Grand-Maréchaux, & Maréchaux de Cour de la Couronne, de concert avec leurs Assesseurs, par laquelle il est enjoint à la dite députation de lever la même contribution pour le quartier qui va commencer, que pour le précédent.

De Grodno, le 20 Janvier.

M. de Sivers qui va remplacer S. E. M. de Bulakow, avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire, est attendu en cette ville, du 24. au 26. du courant, & partira pour Varsovie dans les premiers jours de Février.

La Sme. Confédération générale a fait arrêter à Dubno, & conduire sous escorte à Brody, pour y être remis au Commandant Autrichien, un particulier nommé Leitch, que le Chargé d'affaires de Vienne, M. du Caché, avoit réclamé officiellement au nom de sa Cour. Il est accusé d'avoir eu part à diverses manœuvres employées par des agitateurs, dans la vue d'exciter une insurrection à Vienne, & sur-tout d'avoir tramé dans un complot qu'on dit avoir été tramé contre les jours de S. M. l'Empereur, mais qui heureusement a été découvert avant qu'il pût être mis à exécution.

FRANCE.

Paris, du 4 Janvier.

Paris continue à être le téatre du trouble & de la discorde. Marat, Roberspiere & leurs satellites, qui ont pour eux le conseil de la commune, ne menagent plus rien, & font chaque jour les motions les plus atroces. Rien ne peut plus adoucir leurs haine envenimée, que la tête de l'infortuné Louis XVI. roulant sur un échafaud. Cœurs de tigres, est il donc pour l'homme une jouissance plus délicieuse, que celle de faire des heureux, de pardonner, de ramener le coupable à ses devoirs, par la douceur & la clémence? Mais non, ces sentimens d'humanité ne sont pas faits pour eux; le plus beau spectacle ne peut flatter leurs yeux attrabilaires, s'il n'est teint de sang. —A la Séance du 28. & à celle du 29 Décembre, tout ce que la Convention a de membres éclairés, de citoyens patriotes, ont en vain réuni tous leurs efforts pour imposer silence aux clameurs enthousiastes des agitateurs. Tout a été inutile. On crut enfin avoir trouvé un moyen de concilier les esprits, en proposant un parti mitoyen qui rapprochât les opinions. Ce fut que la Convention statuât sur les délits imputés à Louis, & que pour le genre de peine qu'il avoit merité, elle en appellât au peuple, comme souverain. Mais cette proposition a été rejettée par les Maratistes, & les troubles, les dissentions vont toujours en croissant. Heureusement cette fureur devenue épidémique dans les tribunes & les faux-bourgs de la Capitale, n'a point encore gagné les départemens, & suivant toutes apparences, elle ne les infectera pas. Du moins les voyons - nous presque tous se déclarer contre ces désordres.

La société de hommes libres de Marseille & les 24 sections de cette ville, ont envoyé au député Barbaroux, un écrit dans lequel ils lui donnent à connoitre leur opinion sur la forme de gouvernement qu'ils veulent adopter. Voici dans quels termes les fiers Marseillois parlent à un de leurs mandataires.

.... „Nos suffrages libres & le vœu le mieux prononcé de notre part, vous a placé vous & vos frères de la même députation, à la législature la plus importante. Vous y avez été appellé, entouré de notre confiance; votre fidélité vous en maintient la possession, & nous nous empressons de vous en rendre un nouveau & plus éclatant hommage. Le salut de la rép: éxige impérieusement l'anéantissement le plus absolu de la Royauté & de toute *dictature*. Les Rois s'approprient la substance des peuples, comme le lion partageoit la proie commune dans la société des animaux. Un *dictateur* seroit un *tigre* dans l'Etat: ami, point de bêtes féroces parmi nous.... "

„ Périssent donc à jamais ces hommes pervers, ambitieux de dictature & de toute autorité particulière. Périssent à jamais les monstres altérés de sang, & périssent avec eux leurs suppôts & leurs satellites! "

„Citoyen législateur, ... plus de foibles ménagemens; il faut établir la liberté, puis la liberté, & toujours la liberté &c. "

Les Marseillois ne sont pas les seuls qui manifestent le vœu de s'opposer aux agitateurs, aux promoteurs d'une dictature. La commune de Quimper a demandé aussi, que le conseil - général du département du Finistère prit les mesures les plus promptes pour concourir avec la garde Nationale de Paris à réprimer ces hommes vendus, qui perpétuent l'anarchie, & faire voir qu'on n'a pas juré en vain l'unité & l'indivisibilité de la rép: Le conseil-général ayant pris cette pétition en considération, a écrit la lettre suivante à la Convention Nationale.

Citoyens-représentans. „ Fatigués des efforts que l'on fait pour troubler vos délibérations; voyant évidemment que Paris est plein d'agitateurs salariés pour amener un bouleversement général, nous n'avons pas pu résister au vœu très prononcé des citoyens du Finistère. Mardi 11. au moment où Louis Capet subissoit son interrogatoire, nous avons arrêté, que 300 hommes pris dans les communes du département, se réuniroient à Quimper, le 25 de ce mois; qu'ils y seroient organisés, & partiroient sur le-champ pour Paris. Nous avons donné avis de cette grande mesure, commandée par les circonstances, aux 84 départemens, avec invitation de nous imiter: nous espérons qu'ils le feront. Nous ne chargerons de cette mission, que des citoyens dont les mœurs & le patriotisme sont bien connus. Cette force partira provisoirement aux frais du département. "

Des citoyens du département du Finistère se sont présentés à la barre. Voici le langage qu'ils ont tenu à la Convention. „ Vous avez aboli la Royauté, & nous venions vous en remercier, mais qu'avons-nous vu? Des

partis, des factions dans vôtre sein. Vous n'êtes pas libres dans vos délibérations. Des cris concertés se font entendre dans des momens calculés. Nous avons tout vu par nous-mêmes. On vous avilit par des libelles que l'on publie à vos yeux. On excite à l'assassinat jusques dans votre enceinte. Paris, cette ville immense est menée par une poignée d'intrigans. Nous sommes allés dans les sections, nous avons été effrayés de la désertion des citoyens. Cependant des pétitionnaires viennent à la barre, se prétendant les organes de la volonté générale. Nous avons été témoins que 50 personnes à peine votent dans chaque section; & comme il est facile à un homme habile d'en mener 50. il se trouve que 48 hommes menent Paris & prétendent mener toute la France. Cependant Paris n'est qu'une section de l'Empire. On parle des hommes du 14 Juillet; on fait sonner très-haut ce moment. Nous ne parlons pas de nos titres, & cependant nous sommes ces hommes du 27 Janvier 1789. & c'est peut-être à l'insurrection de la Bretagne, que la France doit la liberté. Nous desirons ne voir que des freres dans tous les citoyens de l'Empire, mais nous ne permettrons pas qu'une seule section prétende s'élever au-dessus de nous. Legilateurs, faites des loix dans le calme, délibérez sans passions, & que la loi sorte pure de votre sein. "

L'Assemblée donne de vifs applaudissemens à cette adresse, & en ordonne l'impression.

Extrait d'une lettre de P. Manuel, député de Paris à la Convention.

„Ce que je pense de la chose publique, mon ami, c'est qu'elle est plus en danger que jamais. Les victoires ne m'enivrent pas; le sang des peuples y coule, & de la gloire n'est pas du bonheur. Ce n'est rien que d'être des héros, il faut devenir des hommes. "

„ Il eût mieux valu murer la République de gardes Nationales, toujours prêtes à lancer la mort de leurs bouches à feu, & rester maitres chez nous, sans vouloir l'être chez les autres. C'est en faisant une bonne constitution, que nous devions par le spectacle d'une félicité nouvelle, attirer peu-à-peu tous les hommes sous la bannière de l'égalité. La philosophie ne se prêche pas comme la religion de Mahomet, à coups de sabre: elle avoit planté l'arbre de la liberté, & du moins devions-nous attendre qu'il portât des fruits, pour en offrir aux nations. "

„ Vous savez, mon ami, comme j'ai servi de tout mon cœur & de tout mon courage, la cause des peuples, à la face même des Rois; tâtant chaque jour avec mes mains si ma tête étoit sur mes épaules.... "

„ Faut-il l'avouer, mon ami, la Convention n'a pas même la force des Rois; la hache de l'anarchie est toujours levée, & tout se perd jusqu'à la morale..... "

„ Un député des 84 départemens, quand il propose ce que dans sa conscience il croit juste & utile, est hué par les tribunes de Paris, comme un histrion. "

„ Toutes les autorités sont avilies, même celle qui les fait toutes: on se moque des ministres, comme s'ils appartenoient encore au Roi. "

„ La calomnie fait ses ordures sur toutes les presses, elle dit du mal même de Petion. La réputation s'enleve comme la fortune, par ceux qui n'ont rien à perdre. Vous ne savez pas que de larmes il se repand dans les familles. Le torrent de la Révolution ne s'arrête pas, & le moindre malheur de l'Europe, sera d'arriver par lambeaux en Amérique. Si la Convention ne prenoit pas d'une main hardie, les rênes de la France, la République qui peut devenir la plus belle & la heureuse qui fût jamais, se précipiteroit de son berceau, dans le tombeau même de la Monarchie..... "

Déclaration de la Neutralité du Gouvernement Espagnol.

Le Gouvernement de France ayant témoigné à celui d'Espagne, son desir de voir constatée formellement, la Neutralitéæ, qui règne de fait entre les deux Nations, Sa Maj. Catholique a autorisé le Sous-signé, son premier Secrétaire-d'Etat, à déclarer par cette Note, " que l'Espagne observera „ de son côté, la Neutralité la plus parfaite dans la Guer„ re, où la France se trouve engagée avec d'autres Puis„ sances. " Cette note, signée par le premier Secrétaire-d'Etat de S. M. Catholique, sera échangée à Paris contre une autre, signée par le Ministre des Affaires-Etrangères, dans laquelle on donneraa les mêmes assurances de la part de la France.

A Madrid, ce 17 Décembre 1792. (Le Duc d'Alcudia.)

Proposition de Désarmement, faite par le Gouvernement Espagnol, & mode de l'exécution.

Le Roi Catholique, en conséquence de la Neutralité convenue entre cette puissance & le Gouvernement François, & dans l'assurance de l'amitié & de la bonnefoi de la Nation Françoise, ordonnera qu'on retire des frontières, les troupes dont elles sont garnies, conservant dans les Places, le nombre nécessaire pour leur service & celui de leurs détachemens respectifs; ce qui sera exécuté immédiatement après que la France remettra une Déclaration égale à celle-ci promettant d'agir de la même manière de son côté. On nommera des Commissaires respectifs, qui assisteront à l'exécution de ceci, à l'époque qui sera fixée; & toutes les mesures seront prises de commun accord, agissant avec la bonne harmonie qui convient.

Cette note, signée par le premier Secrétaire-d'Etat de S. M. Catholique, sera échangée à Paris contre une autre, signée par le Ministre des Affaires-Etrangères, dans laquelle les mêmes assuraces seront données de la part de la France.

Copie de la lettre de M. le Chevalier d'Ocariz, Chargé des affaires d'Espagne, en France, au ministre des Affaires-Etrangères.

Monsieur,

C'est avec une grande satisfaction que j'ai reçu les lettres, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, renfermant les pieces relatives à la neutralité de l'Espagne, & à la convention pour retirer les Troupes des Frontières respectives. J'espère que le Conseil-Exécutif & la Nation Françoise toute entière, ainsi que ses Représentans y verront de nouvelles & de bien authentiques preuves, de la franchise & des intentions amicales de S. M. Catholique, & combien Elle a à cœur de ne rien épargner, pour entretenir l'ancienne harmonie, & la fraternelle amitié qui règne entre les deux Nations. Je pense que non seulement le sens littéral des expressions employées par S. M. Catholique, mais encore le ton & la manière, dont toute cette négociation a été traitée, ne peut auprès de tout esprit bien fait, qu'augmenter encore l'idée, que l'Europe a depuis long tems de la loyauté Espagnole; & je me félicite comme d'un bonheur particulier, d'être chargé aujourd'hui d'ordres, dont l'effet doit être de resserer les liens de deux Peuples, qu'une estime mutuelle, autant que l'intérêt commun, a rendu amis, & qui ne peuvent cesser de l'être, sans de grands désavantages pour l'un & pour l'autre. Les dépêches qui renferment ces ordres, & tout ce qui est relatif à leur exécution, m'ont été apportées par un Courier extraordinaire François; circonstance, que je prends la liberté de vous faire observer, comme une marque de l'entière confiance Sa Majesté, qui ne veut pas même pouvoir être soupçonnée d'user d'aucune reserve, ni de m'adresser aucunes Instructions secretes.

La Déclaration de Neutralité, demandée par le Ministre de France à la Cour d'Espagne, pouvoit être regardée comme un acte absolument inutile, puisque cette Neutralité existoit de fait, & que nulle démarche hostile de la part de l'Espagne, n'ayant donné lieu de présumer, que cette puissance voulût y porter atteinte, il sembloit superflu de la déclarer de nouveau. Mais le Roi a condéré, que les changemens survenus en France, joints aux circonstances de la guerre, où la Nation Françoise se trouve engagée, pourroient si non justifier, au moins occasionner des défiances, qu'il valoit mieux prévenir, & que d'ailleurs cette nouvelle Déclaration, nécessaire ou superflue, devroit dans le moment présent, donner un caractère de plus d'authenticité, à ses résolutions pacifiques & amicales, & feroit par conséquent un moyen de plus, d'assurer la confiance & l'intimité réciproques. Je ne dois pas omettre de vous faire remarquer, Monsieur, comme une preuve sans réplique de la bonne-foi de l'Espagne, & de sa pleine croyance à la loyauté Françoise, le consentement du Roi à faire retirer les troupes extraordinaires, envoyées à ses frontières voisines de la France, dans le seul but de maintenir le bon-ordre, que des mal-veillans vouloient troubler, en s'introduisant *pour semer des maximes séditieuses*; à condition que la France retireroit pareillement les troupes extraordinaires, envoyées aux frontières d'Espagne; car quoique les termes de cette convention à échanger entre les deux Puissances, ayent au premier abord, une grande apparence d'égalité, il s'en faut de beauaucoup qu'elle y soit réellement. En effet, par la différence même des deux Gouvernemens, & de la situation présente des deux Empires, il est de toute évidence, que les troupes Françoises peuvent être rassemblées sur les frontières de France en beaucoup plus grand nombre, & avec beaucoup plus de promtitude, que les troupes Espagnoles ne peuvent l'être dans les frontières d'Espagne, & qu'ainsi la bonne-foi, la franchise, & l'amitie mutuelles, peuvent seules mettre quelque parité dans ce marché.

Mais ce qui peut mieux contribuer à consolider cette union, à laquelle les deux Etats & l'Europe entière ont un si grand intérêt, ce sera l'issue de l'affaire mémorable qui occupe maintenant la France, & qui attire les regards de toutes les Nations. C'est la manière dont la Nation Fran-

çoise en usera envers l'infortuné Roi Louis XVI. & envers sa famille, que les Nations étrangères pourront juger avec certitude de sa générosité & de sa modération. Ce grand procès, qui va décider le sort du Chef de la famille des Bourbons, ne sauroit être regardé comme étranger au Roi d'Espagne; & S. M. ne craint point qu'on l'accuse de vouloir se mêler du Gouvernement d'un pays, qui n'est point soumis à son empire, lors qu'elle vient faire entendre en faveur de son parent & de son ancien allié, une voix qui ne peut déplaire qu'à ceux, dont l'ame est fermée à tout sentiment de morale & de commisération. C'est donc au nom du Roi d'Espagne, que sans me livrer à aucune de ces discussions de principes, que l'on trouveroit peut-être messéantes dans une bouche étrangère, je me bornerai à vous présenter quelques réflexions, uniquement fondées sur la justice, sur le droit des Gens, & sur l'intérêt de l'humanité entière. S'il est des hommes pour qui de tels intérêts ne soient rien, ces hommes là seuls peuvent désapprouver la chaleur & l'importance, que l'on met au procès de Louis XVI. & on peut leur répondre, " qu'ils y mettent „ eux-mêmes encore plus d'importance, quoique d'un autre genre, puisqu'ils y ont accumulé des irrégularités, qu'ils auroient blâmées eux-mêmes dans quelque autre procès que ce pût être. „ Ces irrégularités combattues avec force par plusieurs François, & par plusieurs membres de la Convention Nationale, qui ont publié leurs plaintes à ce sujet, ne peuvent manquer de frapper les gens plus calmes & moins prévenus chez les autres Nations. L'exemple d'un accusé, jugé par des juges, qui se sont constitués eux-mêmes, & dont plusieurs n'ont pas balancé depuis, à mettre au jour leur opinion, revêtue de toutes les expressions de la haine & de la partialité; d'un accusé, condamné sans aucune Loi pré-existante, & condamné sur des délits, dont je n'examine pas les preuves, mais qui, fussent-ils prouvés, ne peuvent porter atteinte à l'inviolabilité que lui assuroit une Loi universellement consentie, est une exemple trop éloigné de toutes les idées ordinaires de justice, pour qu'une Nation qui se respecte, ne doive pas craindre de l'offrir aux regards des Nations, dont elle veut être respectée.

Il est impossible que le monde entier ne voye point avec horreur, des violences exercées contre un Prince, connu du moins pat la douceur & l'innocence de son caractère, & que cette même douceur, cette même facilité ont fait tomber dans un précipice, où le crime & la scélératesse n'ont jamais plongé les plus cruels tyrans. Si en effet Louis XVI. a commis des fautes, qui pourra ne as les juger abondamment expiées, par une chûte aussi inattendue, par les chagrins d'une longue & dure captivité, par ses inquiétudes pour sa sœur, pour sa femme, pour ses enfans, & ce qui est j'ose le dire, vraiment honteux, par les outrages même & les insultes de quelques hommes, qui croyent s'aggrandir, en foulant aux piés des grandeurs qui ne le sont plus, & qui ont oublié, que si des changemens dans les institutions publiques, affranchissent un pays de l'antique respect, qu'il crut devoir à ses Rois, nulle revolution ne peut jamais affranchir les ames honnêtes, du respect qu'elles doivent à la douleur & à l'infortune?

Je m'arrête sur les nombreuses réflexions que fournit cette matière, pour me renfermer dans ce qui a un rapport direct aux fonctions du Ministère, dont je suis chargé. Quoique ceux des citoyens François, dont l'opinion est favorable à Louis XVI. ayent cru jusqu'ici avoir moins de liberté de parler & d'écrire, que ceux qui soutiennent l'opinion contraire, & quoique par conséquent le plus grand nombre des premiers ait gardé le silence, on ne peut se dissimuler pourtant, que ses avis ne soient déja très-partagés. Si donc les ennemis de ce malheureux Prince, parvenoient à faire exercer contre lui d'extrêmes violences, il seroit impossible de persuader aux étrangers, que c'est à la Nation & au Gouvernement François, qu'ils devroient imputer cette conduite, & ils croiroient se refuser à l'évidence, s'ils ne concluoient pas, qu'il existe en France des particuliers, plus puissans que le Gouvernement & la Nation elle-même. Alors il est incontestable, que les Nations étrangères ne pourroient raisonnablement faire aucun fonds sur les protestations de la Nation Françoise, sur leurs traités de paix, d'alliance, de commerce avec elle. L'Europe croiroit voir sans cesse de nouvelles agitations menacer tous ses intérêts, & troubler éternellement sa tranquillité; au lieu qu'une conduite équitable & magnanime à la fois envers le Royal accusé, produiroit nécessairement des effets tout contraires. La présence même de Louis XVI. & de sa Famille dans les pays, qu'ils se seroient choisis pour asyle, feroit un témoignage vivant de la générosité & de la puissance des François; elle apprendroit à tous les hommes, que votre Nation sait unir la modération & la victoire; qu'elle n'a que des passions nobles & bienfaisantes; & que les triomphes de ses armes ne l'empêchent pas de courber volontairement sa tête devant l'image de la justice. Les sentimens d'estime & d'admiration, qu'elle inspireroit à tous les Peuples ne manqueroient pas d'amener bientôt une paix, que tous ces peuples doivent desirer, & dont, malgré ses succès, elle-même doit avoir besoin. Puisse se réaliser une espérance aussi belle!

Tout ce que je viens de vous exprimer, est le vœu du Roi; c'est le vœu de la Nation Espagnole, de cette Nation, qui dans son antique caractère, en respectant la justice, sait apprécier néanmoins les passions aussi bien que les hautes vertus, & qui espère que la Nation Françoise, offrira encore à la postérité dans cette occasion, un exemple de la grandeur & de la générosité, qui l'ont caractérisée jusqu'ici. Réunis par les mêmes sentimens, qui sont d'autant plus honorables pour le Peuple François, qu'ils contrastent davantage avec les passions & les suggestions, dont il a à se défendre, combien les liens d'amitié entre les deux Nations seroient durables! qu'ils seroient beaux ces titres à se produire entre elles, pour resserrer de plus en plus ces nœuds! combien l'estime réciproque fondée sur l'humanité, seroit digne de toutes les deux! C'est dans ces vues que S. M. Catholique a jugé honorable pour elle, de faire parvenir au Gouvernement François, ses pressantes, ses plus ardentes intercessions, dans l'affaire qui fixe aujourd'hui l'attention des hommes, & que je vous supplie de transmettre à la Convention-Nationale. Et si je pouvois par ma réponse, annoncer au Roi, que les desirs de son cœur ont été remplis; heureux d'avoir été l'Agent d'une négociation aussi humaine, aussi glorieuse, heureux d'avoir bien servi ma patrie & la vôtre, ce jour seroit le plus beau, le plus consolant de ma vie. J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de considération les plus distingués &c.

Paris 26. Déc: 1792. —(*Signé*) *Le Chevalier d'Ocariz.*

Note remise par M. Chauvelin Ministre de la République Françoise auprès de la Cour de Londres, à M Grenville, le 27 Décembre.

Le soussigné, Ministre Plénipotentiaire de France, a l'honneur de faire part à Son Exc. le Lord Grenville, des instructions qu'il a reçues du Conseil-exécutif de la République Françoise, avec ordre de les mettre sous les yeux du Secrétaire-d'Etat au département des affaires-étrangères de S. M. Britanique, dans le cas où il croiroit ne pouvoir pas obtenir assez promtement une entrevue avec ce Ministre.

Le gouvernement François, en continuant depuis l'époque du rappel de Lord Gower de Paris, de laisser à Londres son Ministre-Plénipotentiaire, a cru donner à S. M. Britannique, une preuve non équivoque du desir qu'il avoit, de continuer à vivre en bonne intelligence avec Elle, & de voir se dissiper les nuages, que les événemens nécessaires & inhérens au Régime intérieur de la France, paroissoient alors faire naitre. Les intentions du Conseil-exécutif de France à l'égard de l'Angleterre, n'ont cessé d'être les mêmes. Mais il n'a pu voir avec indifférence la conduite publique que le Ministère Britanique tient actuellement envers la France. C'est à regret qu'il a reconnu dans cette conduite, les caractères d'une malveillance, à laquelle il s'efforce encore de ne pas croire. Il a senti cependant qu'il devoit à la Nation Françoise, de ne la pas laisser plus long-tems dans l'état d'incertitude, qui doit être partagé par la Nation Angloise, & également indigne de toutes deux.

En conséquence, le Conseil-exécutif de la République Françoise a autorisé le Ministre de France à Londres, à demander avec franchise aux Ministres de S. M. Britannique, „ si la France doit regarder l'Angleterre comme „ une puissance Neutre ou ennemie? " & l'a chargé spécialement d'obtenir à cet égard une réponse définitive. Mais en demandant aux Ministres de S. M. Britanique, une explication franche & loyale sur ses intentions à l'égard de la France, le Conseil-exécutif n'a pas voulu qu'il leur restât le moindre doute, sur les dispositions de la France à l'égard de l'Angleterre, & sur son desir de rester en paix avec elle. Il a voulu même répondre d'avance à tous les reproches, qu'on pourroit être tenté de lui faire pour justifier une rupture. En réfléchissant aux raisons qui pourroient déterminer S. M. Britannique, à rompre avec la République Françoise, le Conseil-exécutif n'a pu les voir que dans une fausse interprétation donnée peut-être au décret de la Convention Nationale, du 19 Novembre. Si l'on s'allarme de bonne-foi sur ce décret, ce ne peut être que faute d'en comprendre le veritable sens. Jamais la Convention-Nationale n'a entendu, que la République Françoise favoriseroit des émeutes, épouseroit la querelle de quelques séditieux; en un mot, qu'elle chercheroit à exciter le

trouble dans quelque pays neutre, ou ami que ce puisse être. Cette idée seroit repoussée par tous les François. On ne peut pas la supposer à la Convention-Nationale, sans lui faire injure. Le décret n'est donc applicable qu'aux peuples, qui après avoir conquis leur liberté, appelleroient la fraternité, l'assistance de la République, par l'expression solemnelle & non équivoque de la volonté générale.

Non seulement la France doit & veut respecter l'indépendance de l'Angleterre, mais encore celle de ses alliés, avec lesquels elle n'est point en guerre. Le sous-signé a donc été chargé de déclarer formellement, „ qu'elle n'attaquera pas la Hollande, tant que cette puissance se renfermera de son côté envers elle, dans les bornes d'une exacte neutralité. " Le gouvernement Britannique ainsi rassuré sur ces deux points, il ne resteroit donc plus de prétexte à la moindre difficulté, que sur la question de l'ouverture de l'Escaut; question décidée irrévocablement par la raison & la justice, de peu d'importance en elle-même, & sur laquelle l'opinion de l'Angleterre, & peut-être même, de la Hollande, sont assez connues, pour qu'il soit difficile d'en faire sérieusement l'unique sujet d'un guerre. Si pourtant le Ministère Britanique faisissoit ce dernier motif, pour faire déclarer la guerre à la France, ne seroit il pas probable alors, que son intention secrette auroit été d'amener une rupture à tout prix, & qu'il profiteroit aujourd'hui du plus vain de tous les prétextes, pour colorer une aggression injuste & méditée depuis long-tems?

Dans cette funeste supposition, que rejette le Conseil-exécutif, le sous-signé seroit autorisé à soutenir énergiquement la dignité du peuple François, & à déclarer, „ que ce peuple libre & puissant accepteroit la guerre, & repousseroit avec indignation, une aggression aussi manifestement inique, & aussi peu provoquée de sa part. " Lorsque toutes les explications propres à démontrer la pureté des intentions de la France, lorsque tous les moyens paisibles & conciliatoires auroient été épuisés par elle, il est évident que tout le poids, toute la responsabilité de la guerre retomberoit tôt ou tard, sur ceux qui l'auroient provoquée. Ce ne seroit réellement qu'une guerre du seul Ministère Britanique contre la République Françoise; & si cette vérité pouvoit être un moment douteuse, il ne seroit peut-être pas impossible à la France, d'en convaincre bientôt une Nation, qui en donnant sa confiance, n'a jamais rénoncé à l'exercice de sa raison, à son respect pour la vérité & pour la justice.

Telles sont les instructions, que le Sous-signé a reçu ordre de communiquer officiellement à S. Exc. Lord Grenville, en l'invitant ainsi que tout le Conseil de S. M. Britanique, à péser avec la plus sérieuse attention, les déclarations & les demandes, qu'elles renferment. Il est évident, que la Nation Françoise desire de conserver la paix avec l'Angleterre. Elle l'a prouvé, en se prêtant avec franchise & loyauté, à dissiper tous les soupçons, que tant de passions & de préjugés travaillent sans cesse à élever contre elle. Mais plus elle aura fait, pour convaincre l'Europe entière de la pureté de ses vues, de la droiture de ses intentions, plus elle aura droit de prétendre à n'être pas plus long-tems méconnue.

Le Sous-signé a ordre de demander une réponse par écrit à la presente note. Il espère que les Ministres de S. M. Britanique, seront ramenés par les explications qu'elle renferme, à des idées plus favorables au rapprochement des deux pays, & n'auront pas besoin pour y revenir, d'envisager la responsabilité terrible d'une déclaration de guerre, qui seroit incontestablement leur ouvrage, dont les suites ne seroient que funestes aux deux pays & à l'Humanité toute entière, & dans laquelle un peuple généreux & libre, ne pourroit consentir long-tems à trahir ses intérêts, en servant d'auxiliaire & de renfort à une coalition tirannique. (*Signé*) *F. Chauvelin.*

PAYS-BAS.

Extrait d'une lettre de Bruxelles.

Ni les zèle des représentans provisoires de cette ville, ni les conseils chaque jour plus fortement prononcés des commissaires François, ni les proclamations de Dumourier ne peuvent rien sur l'esprit du peuple Belge. Ces proclamations mêmes qui sembloient devoir les ramener, n'ont fait que les aigrir davantage. En vain le Général veut oublier avec eux & son rang, & le crédit que lui donne une armée de 100 mille combatans agguéris, & fiers de leurs succès; en vain il ne leur montre que le citoyen jaloux d'assurer d'une manière efficace, leur liberté, leur gloire & leur bonheur; les Belges ne paroissent pas disposés à se laisser séduire par ces vaines apparences. Le décret du 17 Décembre, augmente encore leurs défiances & leurs éloignement; ils n'y voyent que le projet de soumettre les peuples, auxquels on feint de rendre la liberté. Aussi le 29. jour fixé pour la tenue des assemblées primaires, au lieu de se conformer à la proclamation du 24. & à *l'instruction* que le Général y avoit jointe, sur le mode de ces assemblées, le peuple s'est livré à tout ce que peuvent inspirer de plus extravagant, l'enthousiasme & le délire, sans être retenu par la crainte de plus de 20 mille bayonnetes qui les entouroient. Non seulement ils ont refusé de choisir leurs électeurs par scrutin, conformement à l'art: v. de l'instruction, mais ils ont nommé à ces fonctions, tous ceux des citoyens qui se sont distingués par leur attachement aux Etats. Peut-être des voyes des douceur les auroient-elles ramenés plus surement: Car enfin malgré les intrigues du parti Autrichien, qui est nombreux & bien payé, de la Noblesse qui tient à ses privilèges, & du clergé qui est encore plus jaloux de ses droits, les plus acharnés même sentent que la constitution qu'ils défendent, ne peut jamais les rendre ni libres ni heureux. Mais ils sentent aussi, & le disent hautement, que la constitution Françoise (si pourtant il en existe une,) leur convient encore moins, sur-tout dans les circonstances actuelles. Au surplus, fut-elle la plus juste, la plus conforme à leurs vues & à leurs intérêts, la manière dont on veut la leur faire adopter, accroit & justifie leur résistance. La persécution irrite les esprits, dit Bélisaire, il faut déterminer l'assentiment, & non forcer l'opinion. Cela est si vrai, que le décret du 17. a révolté le parti démocratique lui-même, & que les représentans provisoires, choisis parmi les plus ardens prosélites du systême François, ont cru devoir envoyer deux nouveaux Commissaires à la Convention Nationale, pour lui faire des représentations à cet égard, ainsi que sur la proclamation du 24. & l'instruction que le Général Dumourier y a jointe. Si l'espace nous le permet, nous donnerons Samedi, l'adresse qui a été présentée par ces deux Commissaires, au nom des habitans de Bruxelles, ou plutôt de tout le peuple de la Belgique, comme aussi la protestation que ces mêmes représentans ont adressée à leurs concitoyens, contre les manœuvres qui ont rendus inutiles & leurs travaux, & les services que leur avoit rendus la Nation Françoise.

En attendant la détermination de la conv: nat: nous apprenons que les troupes Françoises sont sorties de la ville, du 30 Décembre au 1 Janvier, & qu'elles n'attendent que l'ordre d'y rentrer en conquérans. Que de larmes & de sang épargneroit la révocation d'un décret impolitique, dicté par l'esprit de parti, & la passion de dominer partout!

De Naples, le 31 Décembre.

Une dépêche autentique venant des bureaux du Ministère de Naples, confirme le recit que nous avons donné dans notre dernier No: sous l'art: de Vienne, aux menaces près d'un bombardement, & à l'offre d'un million de ducats, acceptée par le contre-Amiral Truguet, deux objets que nous avions annoncés nous-mêmes comme très impolitiques, & par conséquent peu vrai-semblables. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Naples a promis de faire désavouer auprès de la Cour de Londres & du Divan, les démarches de son Ministre à la Porte, contre l'admission de M. Sémonville. La dispersion, non de toute l'escadre de Truguet, mais de 17 vaisseaux dont 9. de ligne, qui faisoient voile vers les côtes de Sardaigne, s'y trouve confirmée à peu-près telle que nous l'avons indiquée. La seule différence qu'on y remarque, c'est que deux des principaux vaisseaux de ligne, dont un *le Languedoc*, de 90 canons, monté par le vice-Amiral Latouche, ont été jettés sur les côtes de Naples, & très endomagés par la tempête; mais personne de l'équipage n'a péri. On présume que les 15 autres batimens ont été pousfés sur les côtes de Barbarie.

De Hanovre, le 3 Janvier.

Deux régimens de cavalerie, & trois d'infanterie, avoient reçu ordre de la Régence, dès le 25 Décembre, de se mettre en marche sur Osnabrug, pour couvrir cet Evêché contre les François entrés en Westphalie. Ils sont arrivés à leur destination, & l'on présume qu'ils seront appuyés par de nouveaux Corps soit de cet Electorat, soit des armées combinées. — Plusieurs régimens Prussens, infanterie & cavalerie, trainant à leur suite un train d'artillerie assez considérable, sont déjà dans les environs de Wezel. Il se rassemble aussi une armée considérable dans le pays de Clèves. Tous les Corps Autrichiens, se portent sur le Rhin & dans les environs de Mayence.

Paris du 1 Janvier.

Dans la Séance du dimanche 30 Dec: on a vu avec étonnement parmi les pétitionaires, un Polonois, séduit probablement par l'exemple respectable de M. Egalité, changer son nom de *Turski*, trop peu sonore pour l'oreille d'un Patriote François, en celui d'*Albert Sarmate*, & demander à être reçu parmi les volontaires Nationaux, *pour défendre la cause de la liberté contre les tyrans*. La capitale de l'Empire François a du être surprise de voir un descendant de ces antiques Sarmates, venir des bords de la Baltique, pour l'aider à planter l'arbre de liberté, sur les débris des trones des depotes.